

PROCÈS-VERBAL

Séance du 12 mai 2025

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ce douzième jour du mois de mai deux mille vingt-cinq à dix-sept heures deux, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : le maire Gilles Lehouillier et les membres du conseil Serge Bonin, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Alexandre Fallu, Ann Jeffrey, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis et Michel Turner formant quorum sous la présidence du président du conseil Michel Patry.

Sont absents : le vice-président du conseil Jeannot Demers et le membre du conseil Serge Côté.

Assistent à la séance : Dominic Deslauriers, directeur général, et Caroline Asselin, greffière adjointe et assistante-greffière.

CV2537

Ouverture de la séance

Le président du conseil confirme le quorum et déclare la séance ouverte.

CV2538

Mot de bienvenue du président du conseil

Le président du conseil prend la parole.

CV2539

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'adopter l'ordre du jour de la séance du 12 mai 2025.

Adoptée à l'unanimité

CV2540

Période d'intervention du maire

Le maire prend la parole.

CV2541

Condoléances aux membres de la famille et aux proches de monsieur Jean

Cauchy

ATTENDU QUE M. Jean Cauchy, natif de Lévis, a incarné tout au long de sa vie le courage, l'engagement et l'humilité;

ATTENDU QUE M. Cauchy s'est enrôlé en 1942 dans l'Aviation royale canadienne et a accompli six missions périlleuses aux commandes d'un bombardier Halifax pendant la Seconde Guerre mondiale;

ATTENDU QUE lors d'un raid aérien au-dessus d'Hanovre en janvier 1945, son appareil a été abattu, qu'il a été fait prisonnier de guerre et est demeuré captif jusqu'en mai 1945. Un parcours héroïque pour lequel il a été recommandé pour la Distinguish Flying Medal;

ATTENDU QUE son engagement s'est poursuivi après la guerre, notamment à titre de conseiller municipal de la Ville de Lévis de 1969 à 1977, période durant laquelle il a contribué activement à la sauvegarde et à la revitalisation des anciens quartiers de la Ville;

ATTENDU QUE M. Cauchy a également œuvré avec passion pour la reconnaissance et le bien-être des anciens combattants, à travers son implication dans de nombreuses organisations communautaires;

ATTENDU QUE sa bienveillance, sa dignité et sa profonde modestie ont marqué toutes celles et ceux qui ont eu le privilège de le côtoyer et qu'il demeure une immense fierté pour Lévis;

ATTENDU QUE la Ville de Lévis a eu l'honneur de souligner son parcours à plusieurs reprises, notamment :

- en 2009, lors de la remise de la médaille de l'Assemblée nationale;
- en 2015, lors de la signature du Livre d'Or de la Ville;
- en 2017, lors des célébrations du 150^e anniversaire du Canada;
- en 2024, lors de la célébration de son 100^e anniversaire;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le Maire, Gilles Lehouillier
Appuyé à l'unanimité

De transmettre à la famille de monsieur Jean Cauchy les plus sincères condoléances du conseil municipal de la Ville de Lévis et de souligner, avec gratitude et respect, l'héritage laissé par un homme exceptionnel, dont le courage, l'engagement et les valeurs continueront d'inspirer les générations à venir.

Adoptée à l'unanimité

CV2542

Période de questions pour les personnes présentes

Environ 20 personnes assistent à la séance. Quatre personnes prennent la parole.

Maxime Grégoire, pour le groupe C-TA-C, dépose un document « La lutte contre la pauvreté doit être une priorité lors des élections municipales de Lévis ».

CV2543

Aucune question n'a été transmise par le biais du formulaire de questions en ligne sur le site Internet de la Ville.

CV2544

Approbation du procès-verbal du conseil de la Ville de la séance du 28 avril 2025

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil de la Ville tenue le 28 avril 2025.

Adoptée à l'unanimité

CV2545

Dépôt du procès-verbal du comité exécutif de la séance du 22 avril 2025

Le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 22 avril 2025 est déposé.

CV2546

Dépôt du certificat d'enregistrement relatif au Règlement RV3513 sur la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la gestion, au traitement et à la valorisation des matières résiduelles

Document d'aide à la décision [GRE-2025-028](#)

Le certificat d'enregistrement relatif au Règlement RV3513 sur la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la gestion, au traitement et à la valorisation des matières résiduelles est déposé.

CV2547

Dépôt du certificat d'enregistrement relatif au Règlement RV3514 décrétant un emprunt pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques

Document d'aide à la décision [GRE-2025-029](#)

Le certificat d'enregistrement relatif au Règlement RV3514 décrétant un emprunt pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques est déposé.

CV2548

Dépôt du certificat d'enregistrement relatif au Règlement RV3518 sur la création d'une réserve financière relative aux transactions d'échange d'immeubles

Document d'aide à la décision [GRE-2025-030](#)

Le certificat d'enregistrement relatif au Règlement RV3518 sur la création d'une réserve financière relative aux transactions d'échange d'immeubles est déposé.

CV2549

Dépôt des listes de virements de fonds pour la période du 1^{er} au 28 février 2025 et des listes des crédits additionnels pour la même période

Document d'aide à la décision [FIN-2025-022](#)

Les listes de virements de fonds pour la période du 1^{er} au 28 février 2025 et les listes de crédits additionnels pour la même période sont déposées, à titre de reddition de compte et d'information.

CV2550

Dépôt des listes de virements de fonds pour la période du 1^{er} au 31 mars 2025 et des listes des crédits additionnels pour la même période

Document d'aide à la décision [FIN-2025-025](#)

Les listes de virements de fonds pour la période du 1^{er} au 31 mars 2025 et les listes de crédits additionnels pour la même période sont déposées, à titre de reddition de compte et d'information.

CV2551

Affectation du solde disponible de règlements d'emprunt fermés au remboursement par anticipation lors des émissions d'obligations de février, mai et novembre 2025

Document d'aide à la décision [FIN-TRE-2025-026](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2153;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

D'affecter les soldes disponibles des règlements d'emprunts identifiés ci-dessous à la réduction du solde de l'emprunt d'où provient le solde disponible lors de son refinancement :

- RV-2010-09-23: 1 350 024 \$;
- RV-2012-11-58: 329 000 \$;
- RV-2015-14-05: 66 300 \$;
- RV-2016-15-44: 57 200 \$.

Adoptée à l'unanimité

CV2552

Rétablissement prospectif de l'indexation des rentes et du versement rétroactif de la rente en suivi à la décision de la Cour suprême du Canada dans le dossier de contestation de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* et autorisation d'en appeler d'un jugement de la Cour supérieure

Document d'aide à la décision [FIN-2025-028](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2160;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

De prendre acte du rétablissement prospectif de l'indexation des rentes et du versement rétroactif de la rente qui pourrait être due aux retraitées et aux retraités visés à la suite de la décision de la Cour suprême du Canada, dans le dossier de la contestation de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*.

D'autoriser la Direction des affaires juridiques à porter en appel le jugement de la Cour supérieure du 28 mars 2025.

Adoptée à l'unanimité

CV2553

Ajustement à la structure à la Direction de l'urbanisme et du bureau de projets

Document d'aide à la décision [GCH-2025-002](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2134;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

D'autoriser l'ajustement à la structure de la Direction de l'urbanisme et du bureau de projets, tel que précisé à la fiche de prise de décision GCH-2025-002, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à procéder aux mouvements de main-d'œuvre requis présentés à cette fiche de prise de décision, de même qu'à pourvoir tous les postes laissés vacants par ces mouvements de main-d'œuvre.

Adoptée à l'unanimité

CV2554

Prolongation du contrat de travail du Directeur du génie

Document d'aide à la décision [GCH-2025-032](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2135;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

De prolonger le contrat de travail de Pierre Lefèvre, Directeur du génie, tel que joint à la fiche de prise de décision GCH-2025-032, et d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer le contrat de travail à intervenir entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

CV2555

Nomination d'un Directeur adjoint à la Direction de la sécurité incendie

Document d'aide à la décision [GCH-2025-033](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2136;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

De nommer Hugo Laflamme à titre de Directeur adjoint à la Direction de la sécurité incendie, poste de cadre pompier régulier à temps complet, à la classe 3 et à l'échelon 2, et aux conditions de travail prévues au protocole des conditions de travail des cadres de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV2556

Modification de la résolution CV-2024-0730 « Embauche d'une Greffière adjointe à la Direction du Greffe de la Ville de Lévis » et nomination d'une Greffière adjointe et Assistante-greffière de la Ville

Document d'aide à la décision [GCH-2025-039](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2162;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De modifier la résolution CV-2024-0730 « Embauche d'une Greffière adjointe à la Direction du Greffe de la Ville », par le remplacement, dans le titre et dans l'alinéa, des mots « Greffière adjointe » par les mots « Greffière adjointe et Assistante-greffière », et de confirmer cette nomination à titre de Greffière adjointe et Assistante-greffière à la Direction du Greffe de la Ville rétroactivement au 9 décembre 2024.

Adoptée à l'unanimité

CV2557

Modifications au programme particulier de soutien à certaines entreprises situées dans un secteur affecté par les travaux routiers en lien avec le projet de mesures prioritaires pour le transport collectif et actif sur le boulevard Guillaume-Couture à Lévis

Document d'aide à la décision [DEV-2025-016](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2138;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Alexandre Fallu

D'adopter les modifications proposées au programme particulier de soutien à certaines entreprises situées dans un secteur affecté par les travaux routiers en lien avec le projet de mesures prioritaires pour le transport collectif et actif sur le boulevard Guillaume-Couture à Lévis, telles que jointes à la fiche de prise de décision DEV-2025-016.

Adoptée à l'unanimité

CV2558

Adoption du projet de plan régional des milieux humides et hydriques

Document d'aide à la décision [ENV-2025-018](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2139;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Alexandre Fallu

D'adopter le projet de plan régional des milieux humides et hydriques, tel que joint à la fiche de prise de décision ENV-2025-018, et d'autoriser sa transmission au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Adoptée à l'unanimité

CV2559

Résolution d'intention d'adopter prochainement un Règlement modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement

Document d'aide à la décision [ENV-2025-017-R-1](#)

ATTENDU QUE la Ville a adopté un projet de plan régional des milieux humides et hydriques (« PRMHH »), conformément à la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés* (RLRQ, c. C-6.2, « Loi sur l'eau »);

ATTENDU QUE le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement (« Schéma ») identifie les milieux naturels à conserver issus du Plan de gestion des milieux naturels (« PGMN »), mais que la Ville a fait le choix d'attendre l'approbation de son PRMHH avant de prévoir, à même son Schéma, les mesures en vue d'assurer la protection et la mise en valeur de l'ensemble des milieux naturels, tant ceux identifiés au PRMHH que ceux au PGMN;

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'eau, la Ville doit assurer la compatibilité de son Schéma avec son PRMHH et, conséquemment, adopter toute modification utile à son Schéma en vue d'assurer cette compatibilité et prendre toutes les mesures de contrôle intérimaire appropriées, selon le cadre légal qui la régit;

ATTENDU QUE le conseil de la Ville devra donc prochainement modifier son Schéma afin d'y intégrer des dispositions relatives à la conservation de certains milieux naturels d'intérêt issus du PGMN et du PRMHH pour assurer la compatibilité du Schéma à ces plans, incluant l'identification des mesures en vue d'assurer leur protection ou leur mise en valeur;

ATTENDU que la Ville verra, par la suite, à l'intégration, à sa réglementation d'urbanisme, du cadre normatif de conservation et de préservation de ces milieux, compte tenu de l'exercice de planification qu'elle fera à même son Schéma;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2154;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'exprimer l'intention d'adopter prochainement un projet de Règlement modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement afin, notamment, d'y intégrer des dispositions relatives à la conservation des milieux humides et hydriques et de tout autre milieu naturel présentant une valeur écologique importante et de prévoir des mesures en vue d'assurer leur protection ou leur mise en valeur.

Adoptée à l'unanimité

CV2560

Résolution de contrôle intérimaire relative à la conservation des milieux naturels

Document d'aide à la décision [ENV-2025-017-R-1](#)

ATTENDU QUE le conseil de la Ville a fait part de son intention d'adopter prochainement un projet de Règlement modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter une résolution de contrôle intérimaire afin d'interdire certaines interventions dans les milieux naturels du territoire de la Ville, et ce, afin de ne pas compromettre la mise en œuvre de la planification souhaitée eu égard à l'intégration, à même le schéma d'aménagement et de développement de la Ville, de mesures particulières liées au Plan régional des milieux humides et hydriques (« PRMHH ») et du Plan de gestion des milieux naturels (« PGMN »);

ATTENDU QUE la présente résolution de contrôle intérimaire vise à assurer, dès maintenant, que les interventions à venir ne se font pas à l'encontre de l'exercice de planification souhaité et des orientations qui seront mises en œuvre dans la réglementation d'urbanisme;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2155;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'interdire, dans le territoire d'application du projet de Règlement de contrôle intérimaire RV3535 relatif à la conservation des milieux naturels, identifié au plan joint en annexe B à celui-ci, tout usage, activité, ouvrage, construction et travaux. Toutefois, cette interdiction ne vise pas :

1° les interventions identifiées au deuxième alinéa de l'article 62 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), sauf à l'égard de la zone agricole établie en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (c. P-41.1) à l'égard de laquelle les effets de l'avis de motion donné lors de la séance du sont ceux prévus au troisième alinéa de l'article 68 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

2° les interventions autorisées par le projet de Règlement de contrôle intérimaire RV3535 relatif à la conservation des milieux naturels aux conditions qui y sont prévues.

Adoptée à l'unanimité

CV2561

Renouvellement du mandat d'un membre au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Lévis

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2025-013](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2141;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

De renouveler le mandat de Benoît Bouffard, à titre de représentant des citoyennes et des citoyens au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV2562

Remerciements à Gisèle Gagnon

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2025-014](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2142;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin

De remercier Gisèle Gagnon pour son implication au sein du comité consultatif de toponymie, de souligner la qualité de sa contribution en matière d'histoire et de patrimoine ainsi que son engagement citoyen.

Adoptée à l'unanimité

CV2563

Désignation de la responsable désignée des employées et des employés et coordonnatrice de l'entente administrative concernant la communication de renseignements intervenue avec la Société de l'assurance automobile du Québec

Document d'aide à la décision [DAJ-COU-2025-003](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2143;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

De désigner Lysandre Arseneau, Cheffe de service à la Cour municipale de la Ville de Lévis, à titre de responsable désignée des employées et employés et coordonnatrice de l'entente administrative concernant la communication de renseignements intervenue avec la Société de l'assurance automobile du Québec.

Adoptée à l'unanimité

CV2564

Entente de droit de premier refus à intervenir avec 15050995 Canada inc. concernant les lots 4 851 376, 4 851 377, 4 851 378 et 4 851 379 du cadastre du Québec (rue de la Pascaline, secteur Lévis)

Document d'aide à la décision [APP-GI-2025-018](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2145;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

De conclure l'entente de droit de premier refus à intervenir avec 15050995 Canada inc., concernant les lots 4 851 376, 4 851 377, 4 851 378 et 4 851 379 du cadastre du Québec (rue de la Pascaline, secteur Lévis), telle que jointe à la fiche de prise de décision APP-2025-018, et d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV2565

Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III), volet 3, pour l'entretien de la Route verte et de ses embranchements auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable

Document d'aide à la décision [DEI-2025-002](#)

ATTENDU QUE le programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) a pour objectif général de soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif, afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes;

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance des modalités d'application du programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) et s'engage à les respecter, de même que les lois et règlements en vigueur durant la réalisation du projet, et à obtenir les autorisations requises avant l'exécution de celui-ci;

ATTENDU QUE le projet mentionné plus haut est admissible à une demande de financement dans le cadre de ce programme, estimé à 418 268 \$, toutes taxes incluses, et que le montant demandé au ministère est de 113 872 \$;

ATTENDU QU'afin de déposer une demande d'aide financière, la Ville doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2148;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III), volet 3 pour l'entretien de la Route verte et de ses embranchements.

De confirmer l'engagement de la Ville à respecter les modalités d'application en vigueur pour ce programme.

De reconnaître que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

D'autoriser et de certifier que François Bélanger, Directeur de l'entretien des infrastructures, est désigné à titre de représentant de la Ville et qu'il est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

De transmettre une copie de la présente résolution au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité

CV2566

Financement de la dépense relative à la réalisation de l'aménagement paysager du parc Aline-Welsh-Murphy et du parc de la Vanoise, reliée au mandat du comité des services de proximité

Document d'aide à la décision [DVC-DIR-2025-010](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2149;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

D'affecter un montant maximum de 35 000 \$ provenant de la réserve financière du comité des services de proximité pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de l'aménagement paysager du parc Aline-Welsh-Murphy et du parc de la Vanoise, reliée au mandat du comité des services de proximité, tel que précisé dans la fiche de prise de décision DVC-DIR-2025-010.

Adoptée à l'unanimité

CV2567

Approbation de l'édition 2025 du cadre de référence pour les jardins communautaires et collectifs et soutien à des organismes de la communauté

Document d'aide à la décision [DVC-DSC-2025-019](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2150;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

D'approuver l'édition 2025 du cadre de référence pour les jardins communautaires et collectifs, tel que joint à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2025-019, afin de permettre la saison 2025 de jardinage et de soutenir Le filon, le Service d'entraide de Charny, le Service d'entraide de Pintendre et le Service d'entraide de St-Étienne, et ce, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV2568

Avis de motion du Règlement RV3534 établissant un tarif applicable aux dépenses des membres du conseil de la Ville et dépôt du projet de règlement
Document d'aide à la décision [GRE-2025-005](#)

Le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3534 établissant un tarif applicable aux dépenses des membres du conseil de la Ville et il dépose le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision GRE-2025-005.

Ce règlement a pour objet d'établir un tarif applicable aux dépenses des membres du conseil de la Ville et de remplacer le Règlement RV-2002-00-61 établissant un tarif applicable aux dépenses des membres du conseil de la Ville et ses amendements.

CV2569

Avis de motion du Règlement de contrôle intérimaire RV3535 relatif à la conservation des milieux naturels et dépôt du projet de règlement
Document d'aide à la décision [ENV-2025-017-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement de contrôle intérimaire RV3535 relatif à la conservation des milieux naturels et il dépose le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision ENV-2025-017-R-1.

Ce règlement a notamment pour objet d'interdire tout usage, construction, ouvrage ou travaux à l'intérieur des milieux humides d'intérêt et des milieux naturels d'intérêt tels qu'ils apparaissent à la carte jointe en annexe B du projet de règlement, incluant les parties de ces milieux qui sont situées à l'intérieur d'une zone agricole établie en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, c. P- 41.1), sous réserve des exceptions prévues au projet de règlement et des conditions qui y sont fixées.

CV2570

Adoption du Règlement RV3532 modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2024-34-42 (délégation de certains pouvoirs au

comité exécutif et ajustements à la permission de subdéléguer certains pouvoirs à des fonctionnaires et employées ou employés)

Document d'aide à la décision [GRE-2024-036](#)

ATTENDU QUE la greffière adjointe mentionne que le Règlement RV3532 modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2024-34-42 a pour objet d'apporter des ajustements et une reformulation du texte du règlement, ainsi que de déléguer certains pouvoirs au comité exécutif et d'apporter des ajustements à la permission accordée au comité exécutif de subdéléguer certains pouvoirs à des fonctionnaires et employées ou employés;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2088 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'adopter le Règlement RV3532 modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2024-34-42, tel que joint à la fiche de prise de décision GRE-2024-036.

Adoptée à l'unanimité

CV2571

Période d'intervention du maire

Le maire ne prend pas la parole.

CV2572

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil prennent la parole.

CV2573

Félicitations au Corps de cadet 2648, Lévis

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé à l'unanimité

De féliciter Corps de cadets 2648, Lévis, Marie-Pierre Daigle et toute son équipe pour l'excellence dans l'organisation et la tenue du cérémonial de la soixante-cinquième de revue annuelle, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV2574

Demande au gouvernement du Québec d'étudier la faisabilité et le financement d'installations temporaires de traitement des eaux usées pour favoriser le logement abordable

ATTENDU QUE la Ville de Lévis est présentement soumise à un règlement de contrôle intérimaire sur le développement immobilier sur une grande partie du territoire en raison de la capacité limitée de ses infrastructures de traitement des eaux usées;

ATTENDU QUE ce règlement de contrôle intérimaire freine la construction de logements abordables, particulièrement dans un contexte de crise du logement;

ATTENDU QUE la Ville reconnaît l'urgence d'augmenter l'offre de logements abordables sur son territoire;

ATTENDU QUE le Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ) permet d'encourager la construction de logements abordables en partenariat avec un office d'habitation, un organisme sans but lucratif, une coopérative, une entreprise du secteur privé ou un établissement d'enseignement postsecondaire reconnu;

ATTENDU QUE de nombreuses villes doivent maintenant freiner le développement sur une partie significative de leur territoire selon un article de La Presse paru le 12 mai;

ATTENDU QUE des solutions temporaires et innovantes, telles que des installations modulaires de traitement des eaux usées, pourraient permettre de débloquer certains projets en attendant le raccordement au système avec de meilleures capacités;

ATTENDU QUE le soutien financier du gouvernement du Québec est essentiel pour la mise en place de telles infrastructures transitoires;

ATTENDU QUE le principe d'un développement conditionnel au logement abordable est porteur de retombées sociales positives pour la collectivité;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin

Appuyé par le membre du conseil de la ville Alexandre Fallu

QUE le conseil municipal de la Ville de Lévis demande formellement au gouvernement du Québec d'évaluer la faisabilité d'installations temporaires de traitement des eaux usées;

QUE cette demande vise à permettre un redémarrage ciblé du développement immobilier dans certains secteurs malgré le règlement de contrôle intérimaire, en permettant les projets répondant aux besoins criant en matière de logement abordable;

QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales, au ministre de l'Environnement, au ministre responsable de l'Habitation ainsi qu'à l'Union de municipalité du Québec (UMQ).

À la demande du membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin, le président du conseil appelle le vote sur la proposition.

Les membres du conseil de la Ville Serge Bonin et Alexandre Fallu votent en faveur de la proposition.

Les membres du conseil de la Ville Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Ann Jeffrey, Réjean Lamontagne, Amélie Landry,

Karine Lavertu, Fleur Paradis, Michel Turner, ainsi que le président du conseil Michel Patry et le maire Gilles Lehouillier votent en défaveur de la proposition.

Le président du conseil déclare la proposition rejetée à la majorité.

Rejetée à la majorité

CV2575

Félicitations à la maison du Quartier Louis-Fréchette

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Alexandre Fallu
Appuyé à l'unanimité

De féliciter la maison du Quartier Louis-Fréchette pour son quarantième anniversaire de fondation, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV2576

Félicitations aux citoyennes et citoyens honorés et au personnel de la Ville

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé à l'unanimité

De féliciter les citoyennes et les citoyens honorés lors de la signature du Livre d'or, tenue le 8 mai 2025, afin de rendre hommage à ces citoyennes et citoyens d'exception, de même que de féliciter le personnel de la Ville dans l'excellence dans l'organisation et la tenue de cet événement, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV2577

Félicitations au Corps de cadet 2820 des Chutes-de-la-Chaudière

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner
Appuyé à l'unanimité

De féliciter le Corps de cadet 2820 des Chutes-de-la-Chaudière, Yves Maingy et Annie Bergeron et leur équipe pour l'excellence dans l'organisation et la tenue du cérémonial, le 10 mai 2025, lors de la revue annuelle du Corps de cadets 2820 des Chutes-de-la-Chaudière, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV2578

Félicitations dans le cadre de la visite d’une délégation de maires de la région de Cleveland, Ohio

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé à l’unanimité

De féliciter Marc-Antoine Claveau, Daniel Dion et les membres du personnel de la Ville concernés, pour l’excellence dans l’organisation et la tenue de la visite d’une délégation de maires de la région de Cleveland, Ohio, notamment pour la présentation qui a été faite à cette occasion, source de fierté et d’inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l’unanimité

CV2579

Période d’intervention du maire

Le maire prend la parole.

CV2580

Félicitations à Autobus Auger

Il est proposé par monsieur le Maire, Gilles Lehouillier
Appuyé à l’unanimité

De féliciter Autobus Auger pour le soixante-cinquième anniversaire de fondation, source de fierté et d’inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l’unanimité

CV2581

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

À 18 h 39, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Caroline Asselin, greffière adjointe et
assistante-greffière

Michel Patry, président du conseil